

Laval, le - 8 DEC. 2021

Affaire suivie par : Thomas Fagart

*Cla* Monsieur le Président,

Par courrier en date du 3 novembre 2021, vous sollicitez l'avis de l'État concernant l'étude préalable à la compensation collective agricole de l'impact d'un projet de parc d'activité situé à Aron. Cette étude, réalisée en application du décret du 31 août 2016 relatif à la compensation collective agricole, a reçu un avis favorable de la CDPENAF du 18 novembre 2021, assorti de réserves.

Le calcul du montant de la compensation est détaillé et cohérent quant à son impact sur l'activité agricole au sens large. La définition des mesures envisagées a été réalisée via un appel à manifestation d'intérêt auprès des CUMA et des exploitants locaux, en lien avec les acteurs du territoire. Les mesures sont, dans leur ensemble, cohérentes avec votre projet alimentaire territorial.

Aussi, j'émetts un avis favorable sur ce dossier, assorti des recommandations suivantes, similaires aux réserves émises par la CDPENAF, à savoir :

- le maître d'ouvrage gagnerait à lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt. En effet, l'appel lancé l'été dernier aboutit à un nombre limité de projets, permettant uniquement de dépenser l'enveloppe définie à la compensation. Il est tout à fait possible que certains projets n'aillent pas à leur terme, certains d'entre eux nécessitant une étude de faisabilité préalable. Ce second appel à manifestation d'intérêt permettrait ainsi à la collectivité d'avoir davantage de choix, et, éventuellement, des alternatives en cas de défaillance d'un porteur de projet.

- Comme mentionné par la CDPENAF, il est important d'assurer le suivi continu de la mise en œuvre des mesures. Je rejoins donc sa proposition de mise en place d'un comité local de gouvernance, constitué notamment d'une représentation de la profession agricole, à former rapidement. Ce suivi pourrait utilement se faire grâce à la transmission d'un bilan annuel au comité de gouvernance, ainsi qu'à la CDPENAF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. *et la*

*meilleure.*

Le préfet,



Xavier LEFORT

**Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET**  
Président de Mayenne Communauté  
10 rue de Verdun  
53100 MAYENNE